

**Climat,  
numérique,  
compétitivité :  
l'urgence de préparer  
l'avenir**



Conférence de reconstitution des ressources du Fond vert pour le climat, octobre 2019

Dans un monde transformé par la crise du covid-19 et ses conséquences, d'autres grands défis économiques demeurent : l'urgence climatique n'a pas perdu de son acuité, et est lourde d'immenses conséquences économiques et sociales. La révolution numérique est autant une chance qu'un risque à bien appréhender, à tous les niveaux. Enfin la compétitivité de l'économie française reste clé dans un monde toujours intégré, pour donner à la France les moyens de ses ambitions.

Dans ces trois domaines, la direction générale du Trésor a exercé, tout au long de l'année 2019, une action résolue et efficace.

# Répondre à l'urgence climatique à tous les niveaux

## La DG Trésor engagée pour mettre en œuvre la transition bas-carbone en France

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat consacre l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme annoncé dans le plan climat de juillet 2017. Le rapport de la commission Quinet, publié en février 2019 et dont la DG Trésor était rapporteur, traduit cet objectif dans une « valeur de l'action pour le climat ». Elle permet notamment d'évaluer les bénéfices pour la collectivité des réductions d'émissions de gaz à effet de serre permises par les politiques et les projets d'investissement public.

La DG Trésor contribue à l'évaluation et à la conception des outils en faveur de la transition écologique : analyse des effets macroéconomiques de la fiscalité environnementale, dans le cadre du Conseil des prélèvements obligatoires ; nouvelle prime pour la rénovation énergétique, qui remplace à partir de 2020 le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ; programmation des investissements de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ; évolution du bonus-malus et de la prime à la conversion, qui soutiennent le verdissement du parc automobile.

## Une forte mobilisation en faveur du verdissement du secteur financier

Une étape importante pour une finance verte et durable a été franchie lors de l'accord de place du 2 juillet 2019, par lequel les principales organisations et fédérations professionnelles représentatives de la Place financière de Paris ont pris de nouveaux engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique. La DG Trésor s'est fortement engagée pour ce succès, en menant notamment des travaux méthodologiques en collaboration avec les autorités de supervision sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques et sur l'alignement des portefeuilles d'investissement avec un scénario 2°C. Deux commissions climat et finance durable au sein de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF- et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR - ont été créées, afin de contribuer notamment à la définition des méthodes de mesure et de communication des engagements et d'assurer leur comparabilité et leur suivi dans le temps.

Par ailleurs, le Trésor a participé aux travaux du rapport de Patrick de Cambourg, rendu public le 21 juin 2019, sur le reporting extra-financier des entreprises. Ce rapport fait le constat de l'existence d'une véritable dynamique de l'information extra-financière, tant au niveau des acteurs qu'au niveau des référentiels disponibles et de la pratique. Il propose de garantir à court terme la pertinence et la fiabilité de données extra-financières qui doivent constituer la base objective des stratégies des entreprises, de leur dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et de l'élaboration des politiques publiques.

## **La DG Trésor a également contribué à l'élaboration des dispositions de la loi PACTE concernant les avancées en matière de finance durable et de responsabilité sociale des entreprises**

La loi prévoit que tous les contrats d'assurance-vie multi-supports devront permettre aux épargnants qui le souhaitent d'investir dans des actifs socialement responsables, solidaires, ou finançant la transition énergétique. Elle prévoit une obligation dès le 1er janvier 2020 d'inclure au moins une unité de compte labellisée ISR dans tous les contrats d'assurance, et une obligation à partir du 1er janvier 2022 d'inclure, en complément, une unité de compte verte et une unité de compte solidaire.

La loi PACTE encadre l'utilisation de la fraction de l'épargne réglementée non centralisée qui reste au bilan des banques afin qu'elle soit employée plus largement dans des « projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique ». Elle renforce également le rôle de régulateur de l'AMF, qui devra veiller à la qualité de l'information fournie par les sociétés de gestion pour la gestion de placements collectifs sur leur stratégie d'investissement et leur gestion des risques liés aux effets du changement climatique.

En matière de responsabilité sociale des entreprises, la loi PACTE prévoit qu'un rapport doit être remis au Parlement un an après sa promulgation.

Ainsi, la DG Trésor contribue à l'élaboration d'une charte publique de bonnes pratiques de labellisation des performances extra-financières des entreprises, présentant des critères et indicateurs objectifs et permettant de valoriser des produits, des comportements ou des stratégies.



## Financer l'économie tout en respectant les Accords de Paris : le pari réussi de l'OAT verte

### 3 questions à Anthony Requin, directeur général de l'Agence France Trésor

#### **L'OAT verte a soufflé sa troisième bougie : sa croissance a-t-elle été conforme aux attentes ?**

L'encours de l'OAT verte, 7 milliards lors de l'émission inaugurale en janvier 2017, a dépassé les 20 milliards d'euros en 2019. En abondant régulièrement cette OAT, nous avons répondu à la demande des investisseurs, qui était forte.

#### **Le passage des 20 milliards d'encours représente-t-il un aboutissement ?**

L'OAT verte présente désormais une taille qui lui assure une liquidité comparable aux autres

OAT, conformément à l'engagement qui avait été pris par l'AFT vis-à-vis du marché lors de son émission inaugurale en 2017.

#### **Envisagez-vous d'émettre davantage ?**

L'enveloppe des dépenses vertes éligibles pour 2020 laisse la possibilité de l'abonder encore cette année, en fonction de la demande. En 2021, selon le montant de cette enveloppe, peut-être pourrions-nous envisager de créer une seconde OAT verte.

## Intégrer la dimension climatique et environnementale au sein des financements export

L'intégration des dimensions climat et environnement au sein des dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'export est un chantier très lourd, et transversal, dans lequel la France peut se montrer pionnière et entraîner ses partenaires, notamment européens. À l'horizon de l'été 2020, la direction générale du Trésor avancera sur les méthodologies de calcul de l'impact carbone des financements export, travaillera sur une trajectoire de cessation du soutien financier public aux activités de recherche et d'extraction de pétrole, établira des critères de performance des centrales énergétiques financées par ses outils en fonction de leur impact sur les pays d'accueil, et mettra en place des dispositifs pour accélérer considérablement le soutien aux filières industrielles des énergies renouvelables à l'export.

En complément de ces actions, la direction générale du Trésor assurera le développement des instruments utiles aux entreprises exportatrices, notamment la réforme des opérateurs et des financements exports.



## Avancées du plan d'action CETA en matière climatique

**En matière de renforcement du lien entre commerce et environnement, la France a obtenu plusieurs avancées, en lien avec la mise en œuvre du plan d'action CETA.**

Dans le cadre du plan d'action adopté par le Gouvernement le 25 octobre 2017, la DG Trésor, en lien avec les autres ministères, a conduit un travail d'influence actif, notamment dans la filière Commerce du Conseil de l'UE, pour renforcer le lien entre le commerce et l'environnement.

Dans ce cadre, la question climatique est une priorité de premier ordre. La DG Trésor a œuvré activement à la mise en œuvre du « veto climatique » applicable au règlement des différends investisseur-État, en particulier dans le cadre du CETA pour lequel le texte de mise en œuvre devrait être adopté en 2020. Il permettra de préserver le droit à réguler des États aussi bien en matière sociale qu'environnementale et a désormais vocation à être étendu à l'ensemble des accords d'investissement de l'UE. L'inclusion du respect de l'Accord de Paris en tant qu'élément essentiel des accords de commerce de l'UE, proposition emblématique du plan d'action CETA, a également été reprise par la Commission européenne dans le projet de Pacte vert dévoilé le 11 décembre 2019. Le Pacte vert intègre par ailleurs une proposition de mécanisme d'ajustement aux frontières visant à lutter contre les fuites de carbone, reprenant ainsi une autre mesure-clé du plan d'action CETA français.

## Contribuer aux travaux internationaux sur le climat et la biodiversité

La DG Trésor est membre de l'équipe interministérielle qui prépare les négociations internationales sur le climat, et y apporte son expertise sur les enjeux de réorientation des flux financiers privés et publics en faveur de la transition bas-carbone. Elle contribue notamment à l'élaboration de la position de l'Union européenne lors des conférences des parties (COP), et à la préparation des réunions de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique.

La DG Trésor participe aussi aux travaux interministériels sur la biodiversité, dans la perspective de la COP 15 biodiversité qui aura lieu début 2021 à Kunming en Chine (après un premier report en raison de la crise sanitaire). Elle travaille notamment à la meilleure compréhension de l'impact de la perte de biodiversité sur l'activité mondiale et les outils économiques mobilisables.

Enfin, la DG Trésor contribue aux travaux sur le pacte vert européen proposé par la Commission européenne. Les enjeux de prix du carbone, et notamment la proposition d'une tarification carbone aux frontières, sont au cœur des travaux de la DG Trésor.

## Une action résolue en faveur du climat à l'international

**Le Fonds vert pour le climat, principal fonds multilatéral dédié au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, a été reconstitué avec succès en 2019.**

La France a accueilli sa première reconstitution les 24 et 25 octobre 2019. Cette réunion, organisée par la DG Trésor, a permis de réunir 9,8 Md\$ pour la période 2020-2023, permettant au Fonds de bénéficier d'une hausse d'environ 70 % de ses moyens d'engagements annuels par rapport à sa mobilisation initiale en 2014.

28 pays ont annoncé une contribution. Les trois quarts ont augmenté leurs contributions par rapport à la mobilisation initiale, et près de la moitié les a au moins doublées, dont la France qui, comme annoncé par le Président de la République lors du Sommet G7 à Biarritz, apportera 1 548 M€.

La mobilisation de nombreux contributeurs marque la confiance rétablie des contributeurs dans l'institution. En effet, l'accord trouvé en juillet 2019 en matière de gouvernance, avec la suppression des droits de véto, marque la volonté collective de doter le Fonds vert des moyens de réaliser le mandat qui lui a été fixé au service de l'Accord de Paris, sous la direction d'un nouveau directeur exécutif, le Français Yannick Glémarec.

**9,8 Md\$**

Le montant des ressources mobilisées pour la reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat, lors de la réunion de reconstitution à Paris.

**1,6 Md tonnes CO<sub>2</sub>eq**

Le montant d'émissions qui seront évitées grâce aux projets approuvés par le Fonds vert jusqu'à aujourd'hui.

**Les Banques multilatérales de développement (BMD), dont la France est actionnaire, sont également un important vecteur de financements pour la lutte contre le changement climatique.**

Elles participent à l'effort pour atteindre l'objectif des 100 Md\$ décidé à Copenhague en 2009 et réaffirmé dans l'Accord de Paris. Les flux financiers climatiques des BMD ont ainsi fortement augmenté et représentaient en 2018 43 Md\$, soit une augmentation de plus de 70 % depuis 2015 (alors 25 Md\$), année de l'adoption de l'Accord de Paris.

En amont du sommet pour l'action climatique organisé par le Secrétaire général des Nations-Unies qui s'est tenu le 23 septembre 2019 à New-York, le ministre de l'Économie et des Finances, avec ses homologues de la Jamaïque et du Qatar, a mobilisé les BMD afin qu'elles prennent de nouveaux engagements et qu'elles relèvent le niveau d'ambition de leurs stratégies en lien avec le changement climatique à cette occasion. Cette mobilisation a contribué à une série d'annonces de la part de ces banques qui prévoient notamment une hausse des volumes de finance climat à hauteur de 65 Md\$ par an, dont 50 Md\$ pour les pays pauvres et à revenus intermédiaires, à horizon 2025.

**43 Md\$**

Le montant des financements climat des banques multilatérales de développement en 2018

**65 Md\$**

Le montant que devraient atteindre ces financements chaque année à horizon 2025

## Appel à projets « Solutions innovantes pour la ville durable en Afrique »



Annnonce des lauréats de l'appel à projets ville durable, octobre 2019

En mars 2019, la DG Trésor a lancé un appel à projets « Solutions innovantes pour la ville durable en Afrique » sur son enveloppe budgétaire dédiée au Fond d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) pour sélectionner des projets à présenter au Sommet Afrique-France, qui se tiendra en 2021.

Cet appel à projets a recueilli un vif succès avec 226 candidatures reçues, portées à 80% par des TPE-PME et proposant des démonstrateurs innovants conçus en France. Après plusieurs phases de sélection, 31 entreprises ont été retenues pour présenter leur projet devant un jury composé de membres de la DG Trésor, du MTES, de la DB, de l'AFD, du MEAE et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Devant la qualité des dossiers présélectionnés, l'enveloppe de 5 M€ initialement annoncée a pu être doublée pour sélectionner 21 projets. Les projets récompensés sont portés en grande majorité par des PME, dont certaines se sont associées à de plus grandes entreprises.

Ces projets relèvent de nombreux secteurs (énergie, accès à l'eau, environnement, santé, mobilité et agriculture) sur tout le continent africain. A titre d'exemple, CITY TAPS porte un projet de prépaiement par téléphone portable de sa consommation d'eau, SUNNA DESIGN souhaite mettre en place des lampadaires solaires avec un service Wifi monétisé et QISTA propose une solution pour réduire les piquûres de moustiques dans les zones sujettes au paludisme. ♦

### En Égypte, le Trésor finance deux projets pilotes qui s'attaquent à deux défis majeurs auxquels sont confrontés les citoyens

Le projet RE-WATER (société Ecofilae) propose d'expérimenter la réutilisation des eaux usées dans les services urbains via l'installation d'une unité de traitement décentralisée à New Beni Suef (Moyenne-Egypte).

L'Alexandria Bicycle Project (sociétés VUF et Transdev) ambitionne de démontrer l'apport du vélo cargo électrique dans la réduction du trafic et l'amélioration de la qualité de l'air en ville. Depuis Le Caire, le service économique assume pleinement son rôle d'accompagnement dans les démarches administratives, l'appui politique et assure le relai auprès des bénéficiaires locaux en l'absence de chef de projet mobilisé sur place en amont du projet.

# Accompagner la révolution numérique

La direction générale du Trésor et son réseau international jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de propositions pour le développement et la régulation du numérique.



Scale-up Tour, septembre 2019

## Favoriser le développement des entreprises du numérique

La DG Trésor contribue à la croissance de l'écosystème français, notamment en renforçant son accès au financement. En lien avec la Mission French Tech, Bpifrance et Business France, elle pilote l'organisation des Scale Up Tour, dont les deux premières éditions ont réuni plus de 100 investisseurs étrangers. En 2019, l'initiative présidée par Philippe Tibi pour lever les freins à la croissance des start-ups françaises a conduit à l'annonce d'un investissement de 6 Mds€ dans des entreprises innovantes.

Le dispositif de soutien à l'attractivité a été renforcé en 2019 par la création d'un bureau

dédié, qui vient appuyer les efforts du réseau international. Une stratégie « talents » sera développée en 2020 pour répondre aux besoins de recrutement des start-ups. Elle se traduit déjà par la révision du French Tech visa, qui facilite l'accueil des talents étrangers.

## Éviter les distorsions de concurrence et les risques liés aux nouvelles technologies

Face à la concentration des marchés et aux risques concurrentiels constitués par les grands acteurs du numérique, la DG Trésor élabore des recommandations pour faire évoluer le droit de la concurrence et les outils de régulation complémentaires, en particulier au niveau européen. Les enjeux économiques et concurrentiels du numérique ont également

été à l'ordre du jour de la présidence française du G7 en 2019, en filière finances.

En matière de fiscalité, la DG Trésor est fortement impliquée pour trouver une solution aux distorsions de concurrence entre les entreprises domestiques et les multinationales, notamment du numérique. Elle participe par ailleurs aux négociations visant à trouver une solution multilatérale à la réforme du système fiscal.

## Agir en France et à l'international pour encadrer l'innovation financière numérique

Dans un contexte de forte innovation financière, le sujet des crypto-actifs (actifs numériques) a fortement mobilisé la direction générale du Trésor en 2019.

Parmi ces derniers, les stablecoins représentent en effet une catégorie très récente, ayant pour vocation de remédier à la principale faiblesse de la première génération de crypto-actifs (Bitcoin, Ether) : leur forte volatilité. Ainsi, via un adossement à un actif ou un panier d'actifs « traditionnels », en premier lieu des devises, ils tâchent d'assurer la stabilité de leur valorisation, et ainsi mieux remplir la fonction clé de réserve de valeur.

À ce titre, le projet Libra, dévoilé à l'été 2019, constitue un cas à part, puisqu'il serait le premier stablecoin qui pourrait être assis non pas sur une devise unique mais sur un panier de devises. À cette différence de nature s'ajoute une dimension inédite, liée à son usage potentiel par les quelques 2,5 milliards d'utilisateurs de la communauté du groupe (Facebook, Messenger, WhatsApp, Instagram). S'il était lancé, Libra pourrait ainsi devenir le premier exemple de global stablecoin.

Les enjeux associés à ces nouveaux actifs au potentiel global sont nombreux : aux risques traditionnels (protection des consommateurs, blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, protections des données, respect des conditions de concurrence) peuvent s'ajouter des risques d'ordre systémique (stabilité financière, politique

monétaire, souveraineté monétaire).

Dans ce contexte, la DG Trésor s'est employée à tracer les contours d'une réglementation équilibrée, propre à contenir les risques, et à prévenir les risques d'ordre systémique, sans pénaliser l'innovation. La loi PACTE a ainsi permis d'anticiper la transposition des nouvelles obligations européennes sur l'assujettissement des prestataires de services sur actif numérique mais aussi, spécificité française, de mieux protéger les investisseurs, avec la possibilité pour toutes les activités ou les ICOs (levées de fond) de recevoir un agrément/visa (optionnel) de l'Autorité des marchés financiers garantissant le respect de règles prudentielles, de sécurité informatique et de règles métiers spécifiques à chaque service. Dans le contexte de la présidence française du G7, son action a permis de lancer un travail d'analyse de fond sur les enjeux associés aux global stablecoins, repris ensuite conjointement en 2020, dans le cadre du G20, avec l'appui du FSB et du GAFI. Ce travail a notamment mis en évidence les menaces sur la souveraineté monétaire des États, qu'il convient impérativement de préserver, et la nécessité de prendre à bras-le-corps la question des paiements transfrontières.

## Adapter le marché du travail

Si les nouvelles formes d'emploi n'ont pas significativement modifié le poids du travail non salarié dans l'emploi total, elles présentent néanmoins des enjeux importants avec (i) des effets potentiellement positifs sur l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, (ii) des effets plus contrastés en termes de segmentation du marché du travail et de qualité de l'emploi. La DG Trésor est impliquée dans les réflexions pour renforcer la protection sociale des travailleurs de plateformes. Celles-ci se sont concrétisées en 2019 dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités, qui prévoit l'instauration de nouveaux droits pour les travailleurs de plateformes. La DG Trésor participe également à la mission sur la représentation des travailleurs plateformes qui a pour objet de définir en 2020 un cadre de négociation collective plus robuste.

# Améliorer la compétitivité de la France, une priorité de la DG Trésor



États Généraux du Commerce Extérieur, février 2019

## En 2019, le commerce extérieur et l'attractivité de la France se sont redressés

### Des résultats encourageants pour le commerce extérieur français, en dépit d'un environnement international déjà défavorable

En 2019, le commerce extérieur français s'est illustré par une amélioration de 3,9 Md€ du solde commercial de biens, tandis que le nombre d'entreprises exportatrices se trouvait au plus haut depuis 17 ans. Les exportations ont augmenté de 3,3 %, grâce notamment au dynamisme des secteurs aéronautique, pharmaceutique et agroalimentaire.

À l'occasion de la présentation des résultats 2019 du commerce extérieur de la France par Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, la DG Trésor a publié le Rapport 2020 du commerce extérieur de la France, qui décrypte les principales évolutions du commerce extérieur français et de la présence économique française à l'international en 2019 ; l'année ayant été dominée par une atonie du commerce mondial et la montée des tensions commerciales, en particulier entre les États-Unis et la Chine et entre les États-Unis et l'Europe. Ce document détaille en outre les facteurs de résilience de l'économie française, notamment l'amélioration ces dernières années de sa compétitivité par rapport aux autres

pays développés, et rappelle la stratégie du Gouvernement en matière de politique de soutien à l'export.

La crise économique mondiale résultant de l'épidémie de COVID-19 devrait se traduire en 2020 par un bouleversement des dynamiques observées dans les chiffres du commerce en 2019, en raison de la baisse attendue de la demande mondiale en biens manufacturés, de la réduction des capacités de production industrielle pendant la période de confinement, et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement en pièces et composants depuis l'étranger.

Retrouvez le rapport 2020 du commerce extérieur de la France : [bit.ly/2Thswyl](https://bit.ly/2Thswyl)

### Chiffres clés 2019

↘ de 3,9 Md€

de notre déficit commercial en biens (59 Md€)

↗ de 16 Md€

de nos exportations de biens (508 Md€)

+ 3 000

nouvelles entreprises exportatrices (128 000)

La France est le 1er pays européen de destination des investissements industriels

## L'attractivité de la France s'est renforcée en 2019

Le redressement du commerce extérieur s'est accompagné d'une nette amélioration de l'attractivité de la France, qui se classait en 2019 à la 15ème place du classement d'attractivité du World Economic Forum (WEF), en progression de 7 places depuis 2017.

Selon le Baromètre d'attractivité 2019 du cabinet EY, la France était classée 2ème en Europe en termes d'accueil de projets d'investissements, derrière le Royaume-Uni mais devant l'Allemagne pour la première fois depuis près de 10 ans. La France était en outre le 1er pays européen de destination des investissements industriels et en R&D en 2019. Enfin, les IDE entrants, qui ont atteint un niveau record en 2018, ont poursuivi leur dynamique positive en 2019. Le flux d'IDE entrants au cours des trois premiers trimestres 2019 s'est élevé à près de 35 milliards d'euros, en hausse par rapport aux années précédentes.

## L'amélioration de la compétitivité française grâce à la loi PACTE



Événement "IMPACT positif pour tous", octobre 2019

### La loi PACTE a modernisé les produits d'épargne pour orienter davantage les placements des Français vers l'économie productive

Les réformes de l'épargne retraite et de l'épargne salariale encouragent les Français à choisir des produits d'épargne de long terme, davantage investis dans nos entreprises. La réforme des produits d'épargne retraite (PER) a permis de les rendre plus attractifs, plus mobiles et mieux investis dans l'économie. Les règles de gestion des produits, leur régime fiscal et leurs modalités de sortie, en rente ou en capital, ont été harmonisées. L'instauration par défaut d'une gestion pilotée permettra de dynamiser l'épargne pour offrir aux futurs retraités de meilleures perspectives de rendement, sans remettre en question la sécurité des encours. Cette réforme, qui a fait l'objet d'un large travail de concertation initié dès la conception du projet de loi PACTE, est désormais considérée par le Gouvernement comme l'un des deux « objets de la vie quotidienne » prioritaires sous la responsabilité du ministre de l'Economie et des Finances, avec le développement de l'épargne salariale. L'accès à cette dernière a ainsi été élargi à un plus grand nombre de salariés. Ce dispositif bénéficie désormais d'un régime fiscal avantageux : le forfait social a été supprimé sur les sommes versées au titre de l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, ainsi que sur l'ensemble des versements d'épargne salariale (intéressement et participation) pour les entreprises de moins de 50 salariés.

## **La loi PACTE a également renforcé l'attractivité du plan d'épargne en actions, en prévoyant un assouplissement majeur de ses règles de fonctionnement.**

Les retraits après cinq ans n'entraînent plus de clôture du plan ou de blocage des versements et le plafond de versement a été relevé, de manière à privilégier les investissements dans les PME. La loi PACTE a par ailleurs élargi les critères d'éligibilité au PEA-PME pour les sociétés cotées, avec un assouplissement des conditions tenant à la capitalisation boursière et à la détention du capital par une personne morale, et rendu de nouveaux titres éligibles. La loi a été complétée par des mesures réglementaires prévoyant un plafonnement des frais, de tenue de compte et de garde, de transaction et de transfert.

22 mai 2019  
Entrée en vigueur des  
mesures d'assouplissement du PEA

1er octobre 2019  
Lancement des nouveaux  
Plans d'épargne retraite (PER)

1er janvier 2020  
Entrée en vigueur de la réforme  
des nouveaux contrats Eurocroissance

## **Les réformes de l'assurance-vie visent à garantir l'avenir de long terme de ce produit et à accroître la contribution du « placement préféré des français » à l'économie.**

La modernisation du produit « Eurocroissance » a rénové le cadre juridique de ce support pour le rendre plus simple, plus lisible et plus flexible, afin de l'adapter aux projets d'investissement de chacun. En offrant une garantie en capital au terme d'une période de détention de moyen terme, il constitue une alternative pertinente aux fonds en euros, permet d'investir davantage en actions et offre aux épargnants de meilleures perspectives de rendement dans un contexte de taux bas. La loi PACTE a également ouvert davantage l'assurance-vie au financement du via les supports en unités de compte (UC) en supprimant tout plafond de détention applicable aux fonds d'investissements ouverts aux particuliers et en autorisant la détention via l'assurance-vie de parts de fonds professionnels, dans le respect de conditions garantissant la protection des épargnants.

### **La préparation du projet de loi retraites**

La réforme systémique vise à unifier le système français de retraite, aujourd'hui très fragmenté, à apporter davantage d'équité et de lisibilité aux assurés et à garantir la soutenabilité financière.

La DG Trésor a activement contribué aux travaux préparatoires à cette réforme, et notamment ceux afférents aux règles de pilotage financier du système (mode d'indexation des droits et des pensions, âge de départ en retraite, calcul des pensions à la liquidation, utilisation des réserves, gouvernance). La DG Trésor a également apporté son expertise économique sur l'ensemble des sujets abordés en réunions interministérielles (attractivité, incitations à l'activité, redistribution, équité inter et intra-générationnelle, lutte contre la pauvreté...); l'articulation de la réforme systémique avec la retraite supplémentaire, récemment réformée dans le cadre de la loi Pacte, a notamment fait l'objet d'une attention particulière.

## Compétitivité et fiscalité

Réduire la fiscalité des ménages et des entreprises fait partie des priorités pour le quinquennat. En particulier, plusieurs réformes ont été lancées par le Gouvernement pour simplifier le système fiscal français et diminuer les prélèvements obligatoires que paient les entreprises, afin d'améliorer la compétitivité de l'économie française. En amont, la DG Trésor a apporté son expertise économique afin de déterminer les mesures les plus efficaces économiquement en ciblant, dans la limite des marges de manœuvre budgétaires disponibles, les impôts les plus distorsifs.

La DG Trésor a participé à la mise en place de la réforme de l'impôt sur les sociétés et de la baisse du coût du travail. Elle a ainsi contribué aux travaux de chiffrage associés à la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, mais aussi à ses réajustements pour financer les mesures d'urgence de décembre 2018. La cible demeure un taux d'IS à 25 % pour toutes les entreprises en 2022, ce qui alignera le taux français avec la moyenne de la zone euro. En outre, la DG Trésor a travaillé sur la mise en place en 2019 de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en une baisse des cotisations

sociales employeurs ciblée sur les salaires les plus faibles. Ce dispositif a permis une simplification du système fiscal français, tout en renforçant l'efficacité et la lisibilité de cette baisse du coût du travail.

Un troisième chantier a d'ores et déjà été lancé, celui des impôts sur la production : ces impôts acquittés par les entreprises sont parfois sans lien direct avec la quantité ou la valeur produites, à l'image des impôts fonciers, ou sur des bases fiscales moins efficaces économiquement comme le chiffre d'affaires par exemple. La France se distingue par le niveau de sa fiscalité de production qui figure parmi les plus élevées de l'Union européenne, s'élevant à 3,2 % du PIB contre 1,6 % en moyenne européenne. La fiscalité de production contribue aussi à la complexité du système fiscal français par le nombre important d'impôts et la diversité des assiettes taxées qui contrastent avec la situation de nos voisins européens. La DG Trésor participe aux réflexions qui se déroulent sur le sujet dans le cadre du Pacte productif 2025, lancé à l'été 2019, notamment sous le prisme de l'efficacité économique des différents impôts. ♦



Événement "Pacte productif pour le plein emploi", octobre 2019